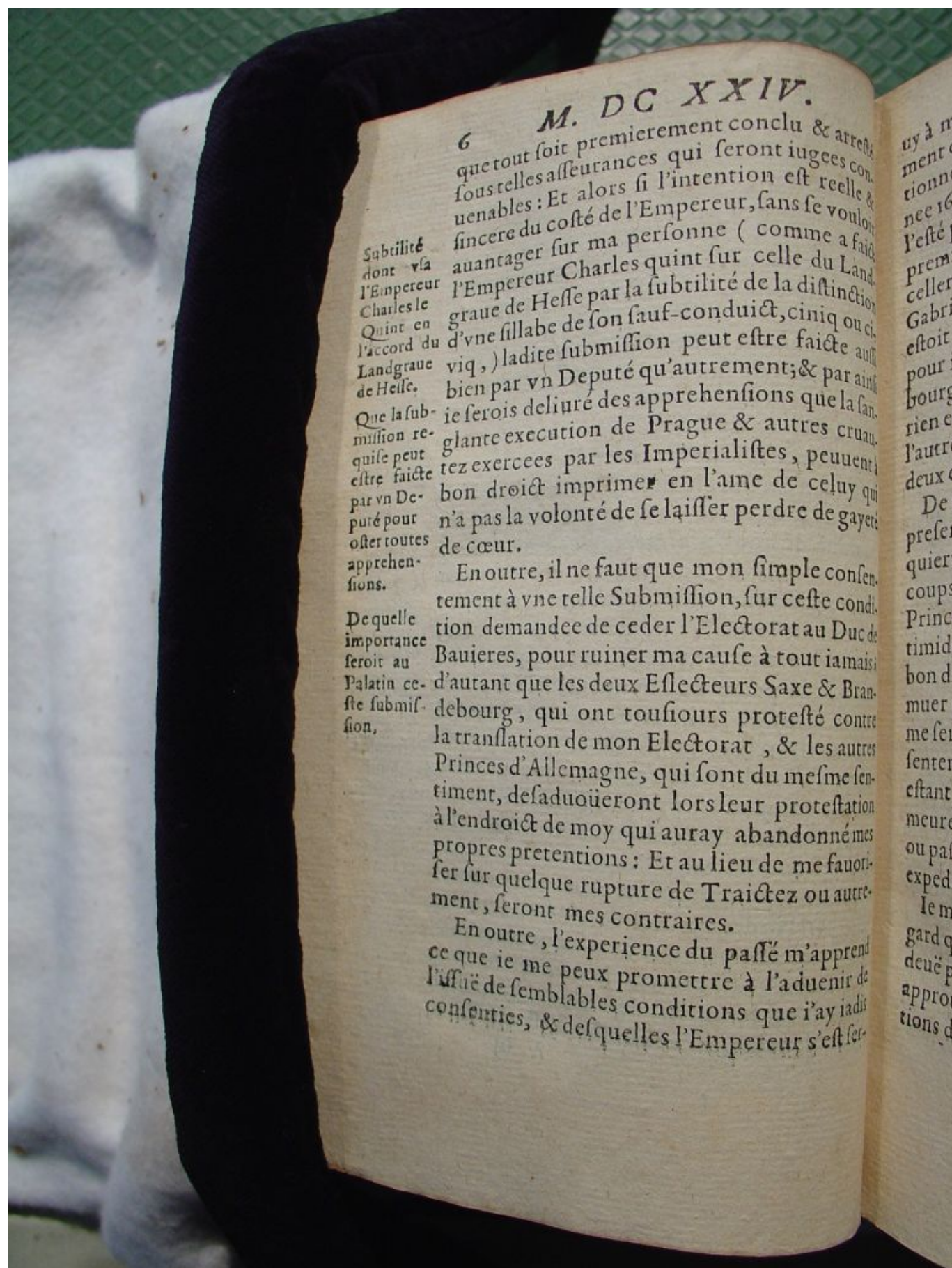


1624_006.jpg



6 **M. DC XXIV.**
 que tout soit premierement conclu & arreſte
 ſouſtelles aſſeurances qui ſeront iugees con-
 uenables : Et alors ſi l'intention eſt réelle &
 ſincere du coſté de l'Empereur, ſans ſe vouloir
 auantager ſur ma perſonne (comme a faiſt
 l'Empereur Charles quint ſur celle du Land-
 graue de Heſſe par la ſubtilité de la diſtinction
 d'une ſyllabe de ſon ſauf-conduit, ciniq ou ci-
 viq,) ladite ſubmiſſion peut eſtre faiſte auſſi
 bien par un Deputé qu'autrement; & par ainſi
 ie ſerois deliuré des apprehenſions que la ſan-
 glante execution de Prague & autres cruau-
 tez exercees par les Imperialiſtes, peuuent à
 bon droit imprimer en l'ame de celuy qui
 n'a pas la volonté de ſe laiſſer perdre de gayeté
 de cœur.

Subtilité
 dont vſa
 l'Empereur
 Charles le
 Quint en
 l'accord du
 Landgrave
 de Heſſe.
 Que la ſub-
 miſſion re-
 quiſe peut
 eſtre faiſte
 par un De-
 puté pour
 oſter toutes
 apprehen-
 ſions.

De quelle
 importance
 ſeroit au
 Palatin ce-
 ſte ſubmiſ-
 ſion,

En outre, il ne faut que mon ſimple conſen-
 tement à une telle ſubmiſſion, ſur ceſte condi-
 tion demandee de ceder l'Electorat au Duc de
 Bauieres, pour ruiner ma cauſe à tout iamais
 d'autant que les deux Electeurs Saxe & Bran-
 debourg, qui ont touſiours proteſté contre
 la tranſlation de mon Electorat, & les autres
 Princes d'Allemagne, qui ſont du meſme ſen-
 timent, deſaduouïeront lors leur proteſtation
 à l'endroit de moy qui auray abandonné mes
 propres pretentions : Et au lieu de me favori-
 ſer ſur quelque rupture de Traictez ou autre-
 ment, ſeront mes contraires.

En outre, l'experience du paſſé m'apprend
 ce que ie me peux promettre à l'aduenir de
 l'iffiſſe de ſemblables conditions que i'ay iadis
 conſenties, & deſquelles l'Empereur s'eſt ſer-

uy à m
 ment c
 tionne
 nee 16
 l'eſté p
 premi
 celler
 Gabri
 eſtoit
 pour i
 bourg
 rien en
 l'autre
 deux e
 De
 prefer
 quiert
 coups
 Prince
 timide
 bon di
 muer p
 me ſer
 ſenten
 eſtant
 meure
 ou paſſ
 expedi
 le m
 gard q
 deuë p
 appro
 tions d

7

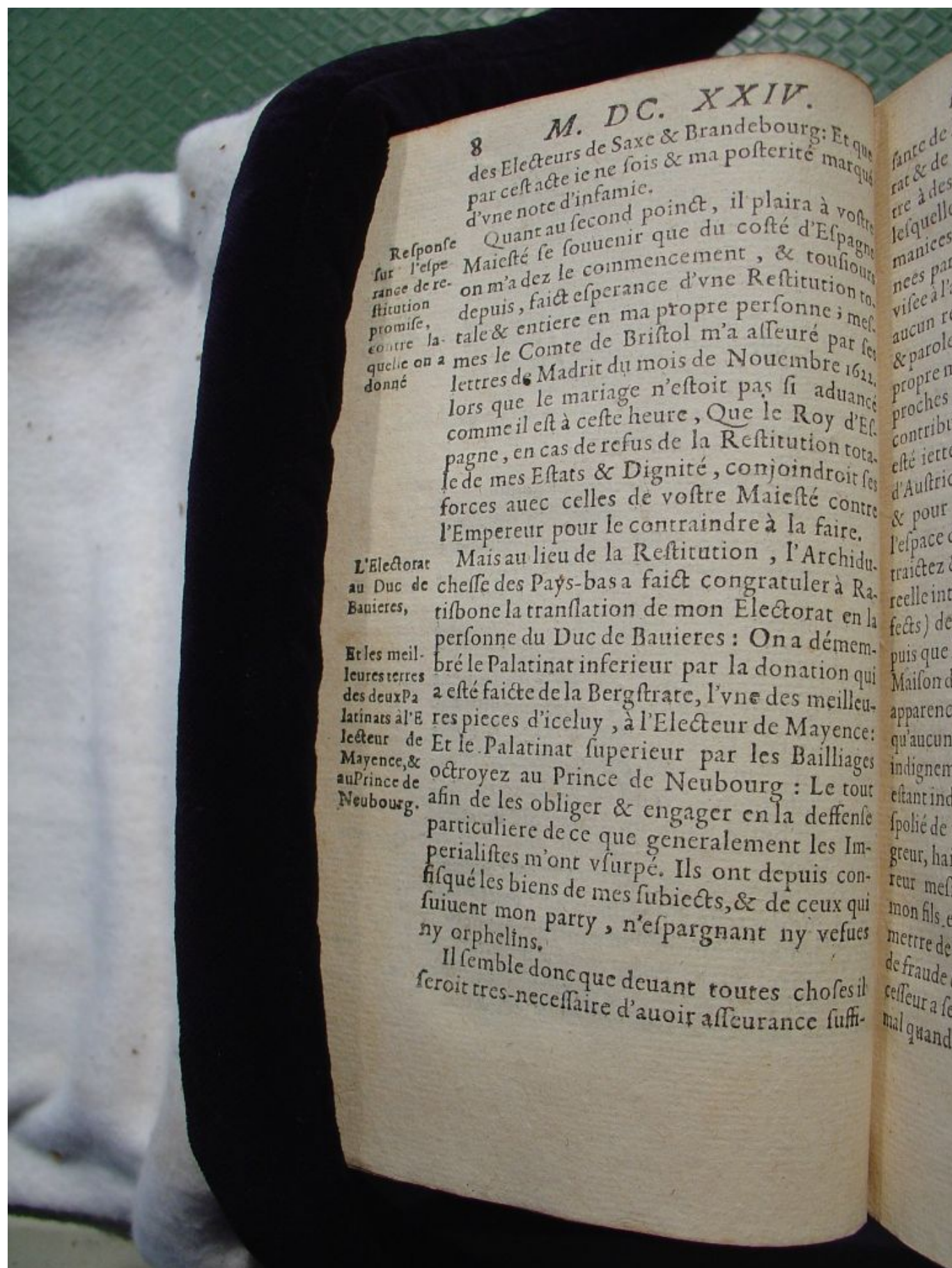
Deux condi-
tions jadis
consenties
par le Palz-
tin à l'Em-
pereur luy
ont porté
notable
preiudice à
ses affaires.

Que cette
Submission
approuve-
roit le Ban
publié con-
tre le Pala-
tin.

le me promets aussi que sa Maieſté aura esgard que par telle Submission & Traicté l'indeuë proscription du Ban contre moy ne soit approuuee, estant faicte contre les constitutions de l'Empire, & pourtât tenuë pour nulle.

A 111

1624_008.jpg



8 M. DC. XXIV.

des Electeurs de Saxe & Brandebourg: Et que par cest acte ie ne fois & ma posterité marquée d'une note d'infamie.

Response
sur l'espe-
rance de re-
stitution
promise,
contre la-
quelle on a
donné

Quant au second poinct, il plaira à vostre Maiesté se souuenir que du costé d'Espagne on m'a dez le commencement, & tousiours depuis, fait esperance d'une Restitution totale & entiere en ma propre personne; mesmes le Comte de Bristol m'a asseuré par ses lettres de Madrid du mois de Nouembre 1622. lors que le mariage n'estoit pas si aduancé comme il est à ceste heure, Que le Roy d'Espagne, en cas de refus de la Restitution totale de mes Estats & Dignité, conjoindroit ses forces avec celles de vostre Maiesté contre l'Empereur pour le contraindre à la faire.

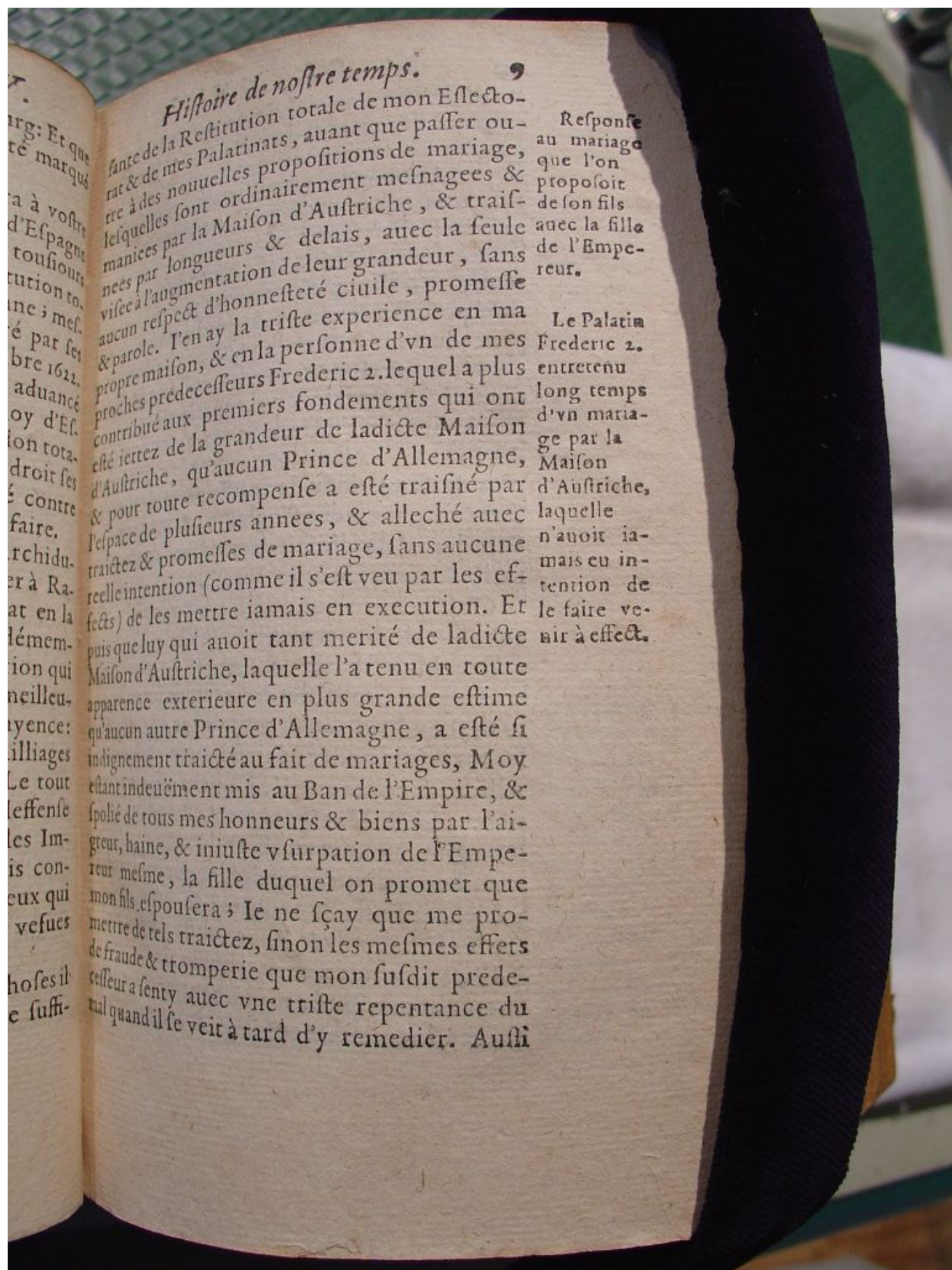
L'Electorat
au Duc de
Bauieres,

Et les meil-
leures terres
des deux Pa-
latins à l'E-
lecteur de
Mayence, &
au Prince de
Neubourg.

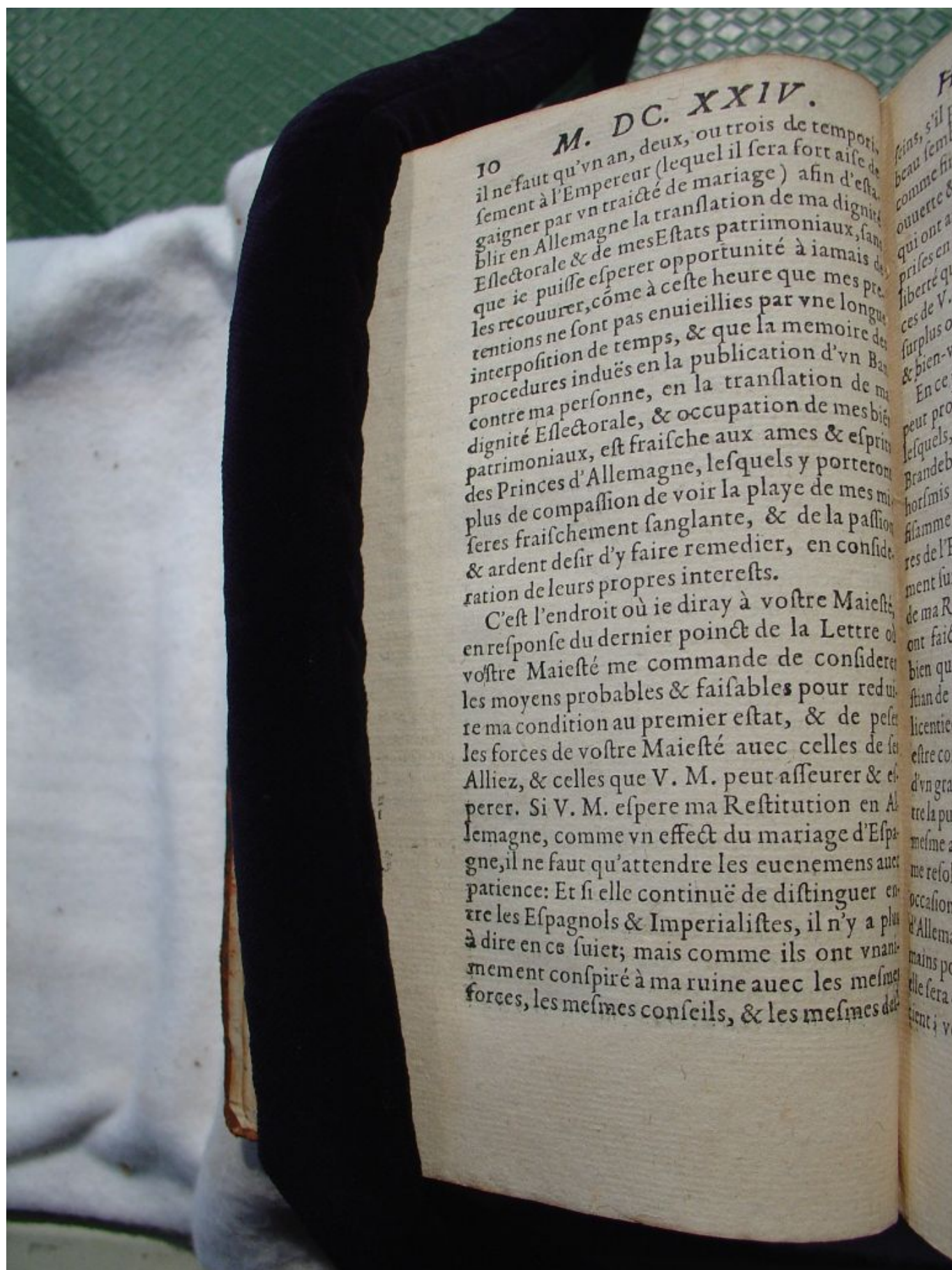
Mais au lieu de la Restitution, l'Archiduchesse des Pays-bas a fait congratuler à Ratibone la translation de mon Electorat en la personne du Duc de Bauieres: On a démembré le Palatinat inferieur par la donation qui a esté faite de la Bergstrate, l'une des meilleures pieces d'iceluy, à l'Electeur de Mayence: Et le Palatinat superieur par les Bailliages octroyez au Prince de Neubourg: Le tout afin de les obliger & engager en la deffense particuliere de ce que generalement les Imperialistes m'ont vsurpé. Ils ont depuis confisqué les biens de mes subiects, & de ceux qui suiuent mon party, n'espargnant ny veufes ny orphelins.

Il semble donc que deuant toutes choses il seroit tres-necessaire d'auoir assurance suffi-

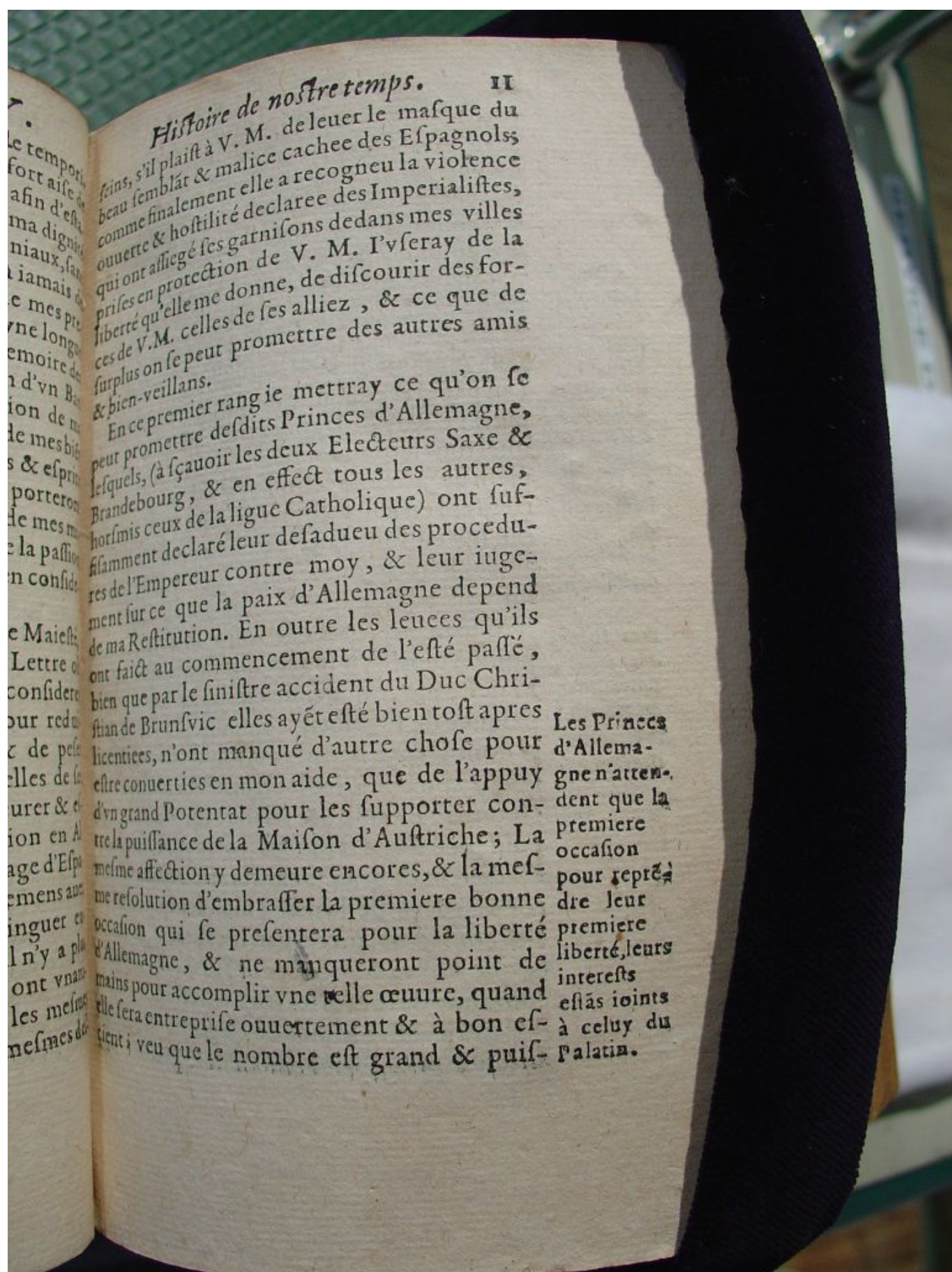
1624_009.jpg



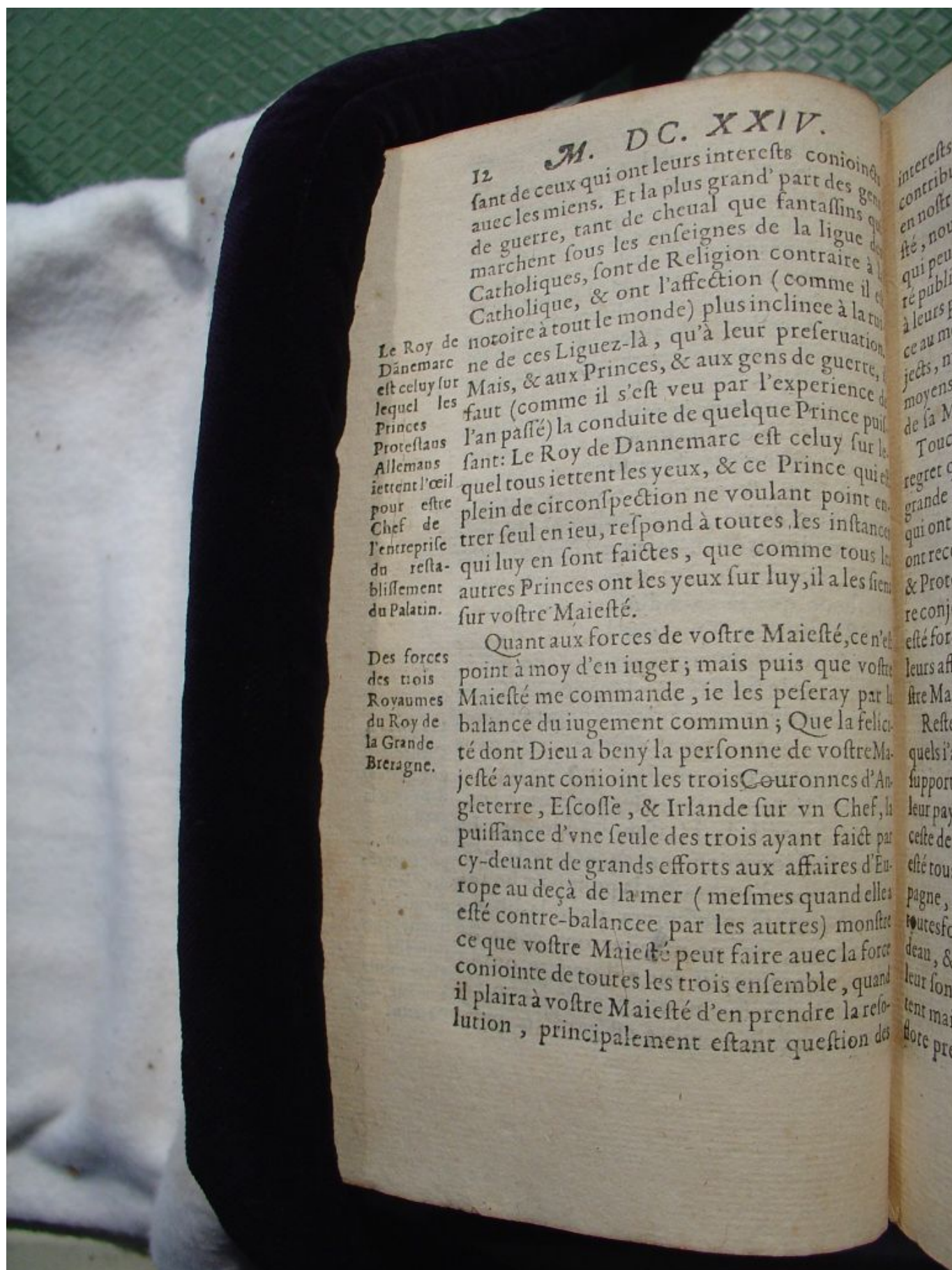
1624_010.jpg



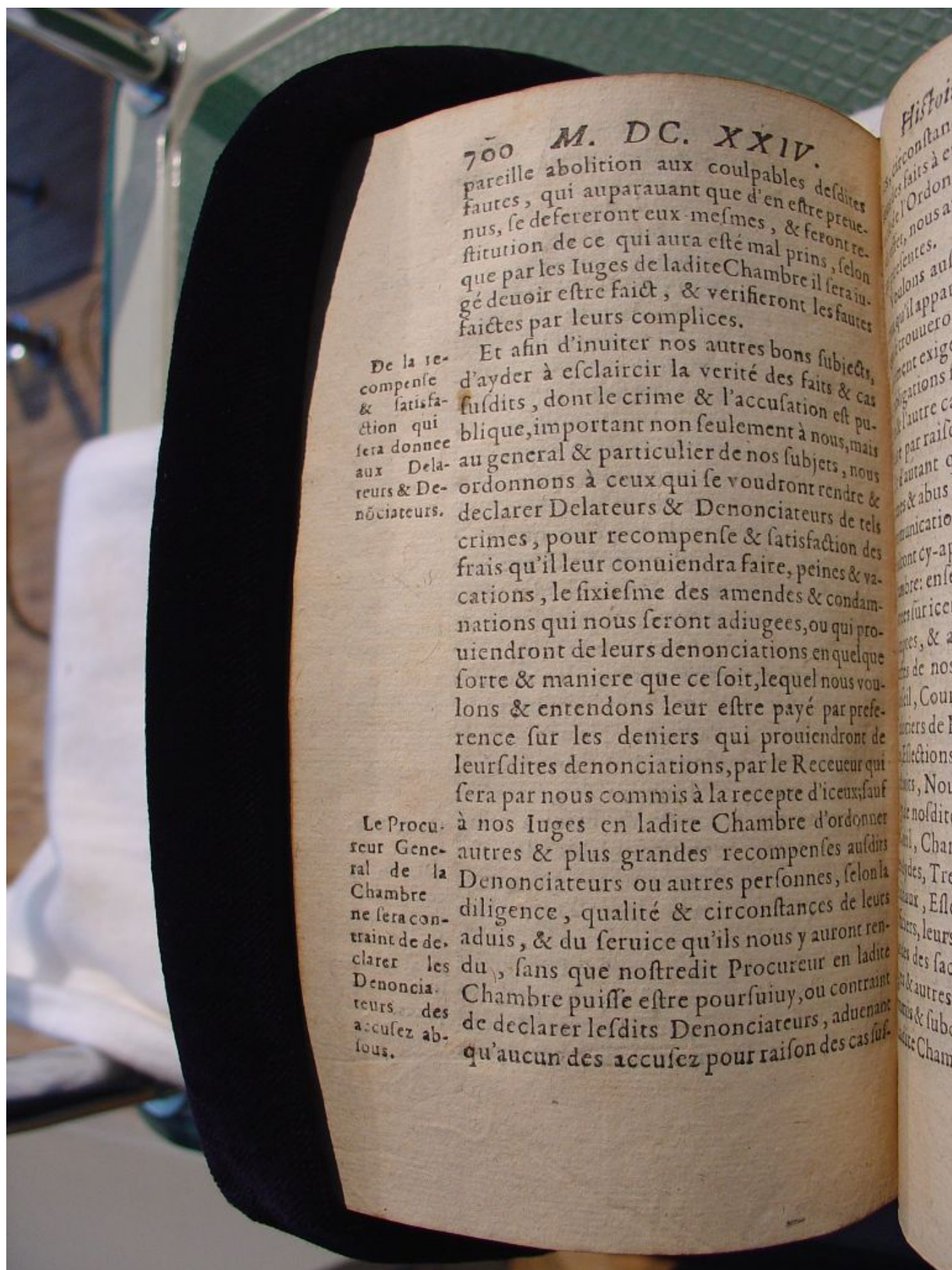
1624_011.jpg



1624_012.jpg



1624_700.jpg



700 M. DC. XXIV.

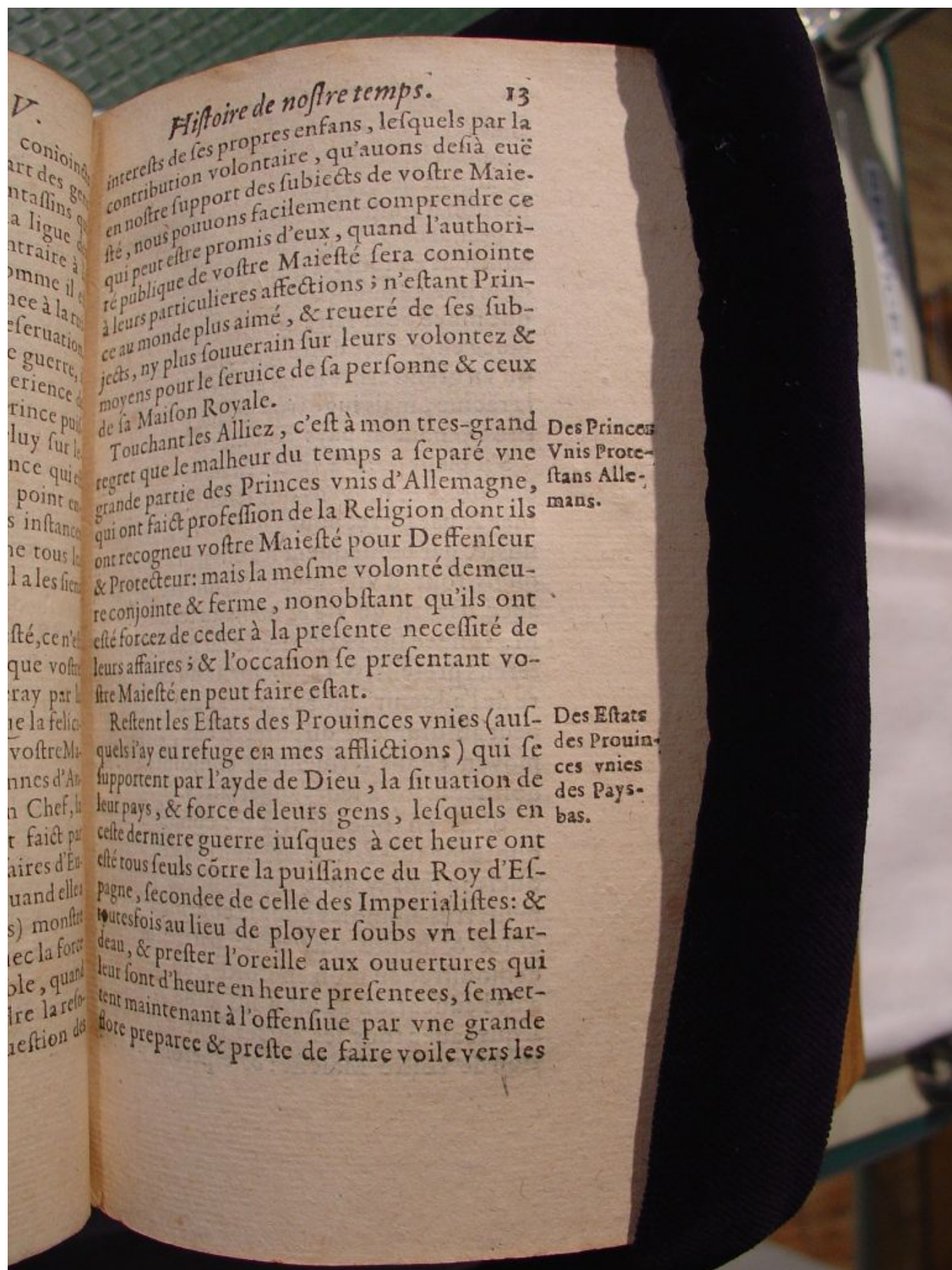
pareille abolition aux coupables desdites fautes, qui auparavant que d'en estre praeue- nus, se desfereront eux-mesmes, & feront re- stitution de ce qui aura esté mal prins, selon que par les Iuges de ladite Chambre il sera iu- gé deuoir estre faict, & verifient les fautes faictes par leurs complices.

De la re-
compense
& satisfac-
tion qui
sera donnee
aux Dela-
teurs & De-
nonciateurs.

Et afin d'inuiter nos autres bons subiects, d'ayder à esclaireir la verité des faits & cas susdits, dont le crime & l'accusation est pu- blique, important non seulement à nous, mais au general & particulier de nos subjets, nous ordonnons à ceux qui se voudront rendre & declarer Delateurs & Denonciateurs de tels crimes, pour recompense & satisfaction des frais qu'il leur conuiendra faire, peines & va- cations, le sixiesme des amendes & condam- nations qui nous seront adiugees, ou qui pro- uientront de leurs denonciations en quelque forte & maniere que ce soit, lequel nous vou- lons & entendons leur estre payé par prefe- rence sur les deniers qui prouientront de leursdites denonciations, par le Receueur qui fera par nous commis à la recepte d'iceux; sauf à nos Iuges en ladite Chambre d'ordonner autres & plus grandes recompenses ausdits Denonciateurs ou autres personnes, selon la diligence, qualité & circonstances de leurs aduis, & du seruice qu'ils nous y auront ren- du, sans que nostredit Procureur en ladite Chambre puisse estre poursuiuy, ou contrain- t de declarer lesdits Denonciateurs, aduenant qu'aucun des accusez pour raison des cas sus-

Le Procureur General de la Chambre ne sera con- traint de de- clarer les Denoncia- teurs des accusez ab- solus.

1624_013.jpg



1624_701.jpg

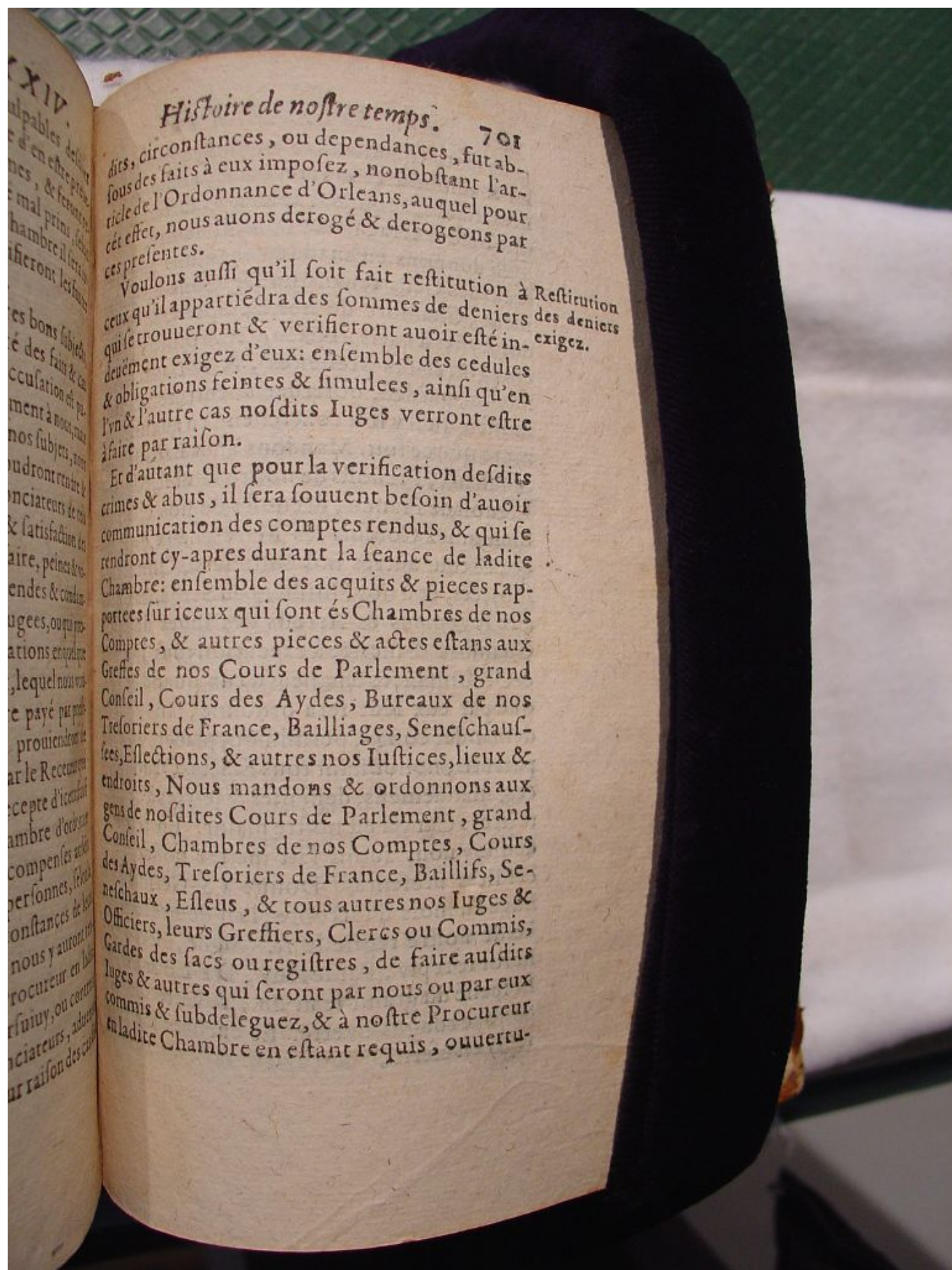


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan